

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1850

24 septembre 2009

SOMMAIRE

ACTESSA S.A. Luxembourg	88800	High Technology Holding S.A.	88777
Aerium Atlas Management S. à r.l.	88790	Joh. Berenberg, Gossler & Co KG	88795
Alsace Lorraine Transports Luxembourg	88796	K.Stone S.A.	88790
APL	88770	Land Resources Group S.A.	88782
Atlantic Star S.A.	88780	Las Vegas Casino S.à r.l.	88780
Barullo S.à r.l.	88772	Leedebach Invest S.A.	88782
B.B. Invest	88768	L'Ours	88769
BBI Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l.	88793	Lux-Pharma Consulting S.à r.l.	88788
Byblos Holdings S.à r.l.	88772	Mabi-System	88754
Callexcalibur S.A.	88773	Malerfachbetrieb Clemens G.m.b.H.	88768
Car Solutions Sàrl	88788	Mangrove II Investments Sàrl	88796
Central Investments DBI	88794	Mangrove II Management S.A.	88791
Centurion European German Property 3 S.à r.l.	88754	Mobilco S.A.	88761
CORSAIR (Luxembourg) N°18 S.A.	88795	MS_consult	88767
CPP Investment Board European Holdings S.à r.l.	88754	Natural Nutritional Products S.A.	88773
Custom S.A.	88785	Nordea Life & Pensions S.A.	88792
Delta Bat S.A.	88780	Praedium Holdings S.à r.l.	88789
Diabinho S.à r.l.	88761	Premium Aircraft Interiors Group Luxem- bourg, S.à r.l.	88781
D&S Immo S.à r.l.	88761	saint-paul luxembourg	88773
Eingler International S.à r.l.	88788	saint-paul participations	88775
Elco-Servitec S.A.	88780	Sapphire Actipark 1 S.à r.l.	88766
Element Six S.A.	88773	Seton House International S.A.	88792
Epuramat S.A.	88757	Seton House Services Luxembourg, S. à r.l.	88782
E.V.A.F Luxembourg (Starlight) S.à r.l. ..	88793	Société Holding d'Etudes de Recherches et de Financements -JAMAR- S.A.	88790
Expertise et Solutions en Télécommunica- tions Benelux S.A.	88767	Sodi International Holding S.A.	88797
Faris Holding S.A.	88796	Stuttgart Property Investments Commer- cial S.à r.l.	88772
Flash 1981 S.à r.l.	88770	Super Jeci S.A.	88794
Gambro Reinsurance S.A.	88763	Thyco Luxembourg S.A.	88779
Global Villas Sàrl	88792	Topclass Medical S.A.	88788
Halogen Holdings	88754	Top Net De Luxe S.à r.l.	88761
		UnionCSO S.A.	88794

CPP Investment Board European Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 254.775,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.828.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009116309/13.

(090041228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Mabi-System, Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 107.915.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114851/10.

(090138241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Centurion European German Property 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 121.811.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009114847/13.

(090138010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Halogen Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 39.773.

In the year two thousand and nine, on the second of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company "Halogen Holdings", established in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the R.C.S Luxembourg under number B 39.773, incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg on March 12th, 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 362, of August 25th, 1992. The Articles of Association have been modified for the last time by deed of the undersigned notary on July 30th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2153, of September 4th, 2009.

The meeting is opened with Mrs Belinda Henig, employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Sandrine Gonry, employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting elects Mrs Sandrine Gonry, employee, with same professional address, as scrutineer.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that out of the two million five hundred twelve thousand one hundred and fifty-four (2,512,154) shares, with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, representing the total capital of three million one hundred forty thousand one hundred ninety-two euro and fifty cents (EUR 3,140,192.50), one million eight hundred twenty-six thousand four hundred and seventy-one (1,826,471) shares are duly represented at this meeting (72.71%) which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the mandatory of the shareholders all represented at the meeting and members of the bureau shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution and liquidation of the Company;
- 2) Appointment of Spornium Limited, a British Virgin Islands Company with registered address at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and with company registration number 615637, as liquidator of the Company and determination of its powers;
- 3) That, subject to and conditional upon resolutions 1 and 2 set out in the notice convening this Extraordinary General Meeting having been passed:

3.1 the Liquidator of the Company be authorised to terminate the listing of the Company's shares on the Luxembourg Stock Exchange and the JSE Limited; and

3.2 the Liquidator be authorised to contribute all the assets and liabilities of the Company to Halogen Holdings P.L.C.

4) Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions with a majority of 99.99% of the shares present or represented:

First resolution

The Meeting resolves, in compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting appoints as liquidator Spornium Limited, a British Virgin Islands Company with registered address at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and with company registration number 615637, as liquidator of the Company and determination of its powers.

The Meeting resolves that the liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

The liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note (s) in the possession of the Company to the Company's shareholder.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Third resolution

The Liquidator is also authorised to terminate the listing of the Company's shares on the Luxembourg Stock Exchange and the JSE Limited and the Liquidator is authorised to contribute all assets and liabilities of the Company to Halogen Holdings P.L.C.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "Halogen Holdings", ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S Luxembourg sous le numéro B 39.773, constitué suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 362, en date du 25 août 1992. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2153, en date du 4 septembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Belinda Henig, employée privée, demeurant professionnellement au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire de l'assemblée Madame Sandrine Gonry, employée privée, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sandrine Gonry, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le Président expose ensuite:

I. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que sur les deux millions cinq cent douze mille cent cinquante-quatre (2.512.154) actions, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions cent quarante mille cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (EUR 3.140.192,50), un million huit cent vingt-six mille quatre cent soixante et onze (1.826.471) actions sont dûment représentées à la présente assemblée (72,71%) qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans notice préalable. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par le mandataire de tous les associés représentés à l'assemblée et des membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;

2) Nomination de Sporagnium Limited, une société établie sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à 9 Columbus Centre, Pélican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 615637, comme liquidateur de la Société, détermination de ses pouvoirs et de ses responsabilités;

3) Qu'en fonction de et à condition des résolutions 1 et 2 stipulé dans les convocations de cette Assemblée Générale Extraordinaire les point suivants ont été décidé:

3.1 le Liquidateur de la Société est autorisé à annuler la cotation en bourse de actions de la Société à la Bourse de Luxembourg et à la JSE Limited;

3.2 le Liquidateur est autorisé à contribuer tous les actifs et passifs de la Société à Halogen Holdings P.L.C.;

4) Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, avec une majorité de voix de 99,99% des voix présentes ou représentées:

Première résolution

L'Assemblée décide, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la dissolution et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur Sporagnium Limited, une société établie sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à 9 Columbus Centre, Pélican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 615637, comme liquidateur de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

Le Liquidateur devra dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers la Société sera tenue par la seule signature du Liquidateur.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son actionnaire.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Troisième résolution

Le Liquidateur est également autorisé à annuler la cotation en bourse des actions de la Société à la Bourse de Luxembourg et à la JSE Limited et le Liquidateur est en outre autorisé à contribuer tous les actifs et passifs de la Société à Halogen Holdings P.L.C..

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Henig, S. Gonry et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2009. LAC/2009/35977. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009118339/153.

(090141848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Epuramat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 109.730.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company EPURAMAT S.A., having its registered office at Rue des Chaux, L-5324 Contern, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 109.730, and incorporated by a deed received by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on July 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1357 of December 9, 2005, which articles of association have been amended several times and for the last time by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 22, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1679 of July 8, 2008 ("the Company").

The extraordinary general meeting is presided by Mrs Mevlüde-Aysun Tokbag, Rechtsanwältin, professionally residing at 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Corinne Petit, employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel Dias, employee, with same professional address.

Having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer draw up the attendance list, which having been signed "ne varietur" by the proxy holders, the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to declare that:

I.- According to the attendance sheet, the shareholders representing the full amount of the share capital of thirty-eight thousand seven hundred and fifty-four Euro and thirty-five cents (EUR 38,754.35) represented by one million two hundred ninety-seven thousand seven hundred and fifty (1,297,750) common shares and three hundred twenty-four thousand four hundred fifty (324,450) A class shares without par value are validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is following:

1. Approval of the issuance of warrants.

2. Approval to create an authorized share capital respective to allow the board of the Company to issue new shares in case of exercise of warrants within the limits of such authorized share capital and subsequent insertion of a new article 5.3 of the articles of association of the Company to give it following wording:

"The authorised capital of the Company is fixed at EUR 10,000,000.-. The Board of the Company shall have the power to issue shares, and increase the share capital of the Company within the limits of its authorised capital for a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to persons exercising their rights under the warrants agreements created or to be created by the Company and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders in connection with such issue of shares.

Such authorisation may be renewed by decision of a general meeting of the shareholders.

The realisation of the authorised capital will take place by the creation and the issue of new shares without a par value and will benefit from the same rights as A Class Shares or Common Shares, as the case may be, previously issued, or from the rights as such newly issued preferred shares."

3. Ratification of all transactions and actions approved and subsequently undertaken by the board of the Company upon the board of directors meeting held on or about July 24, 2009 and subsequently granting discharge to all directors with regard to those actions.

4. Miscellaneous.

The general meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders of the Company resolves to approve the issuance of upside and discount warrants by the Company in favour of I2BF Aqua Investments Ltd. and Société Anonyme des Chaux de Contern (including all relevant characteristics of the upside and discount warrants, being inter alia the exercise period, exercise price, the exercise shares and issuable shares) as of July 27, 2009.

Second resolution

On the basis of a report of the board of directors dated July 27, 2009 issued in accordance with article 32-3 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, the general meeting of shareholders of the Company resolves to create an authorized share capital respective to allow the board of the Company to issue new shares in case of exercise of warrants as referred above within the limits of such authorized share capital.

Subsequently the general meeting of the Company resolves to insert a new article 5.3 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.3.** The authorised capital of the Company is fixed at ten million Euro (EUR 10,000,000.-). The Board of the Company shall have the power to issue shares, and increase the share capital of the Company within the limits of its authorised capital for a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to persons exercising their rights under the warrants agreements created or to be created by the Company and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders in connection with such issue of shares.

Such authorisation may be renewed by decision of a general meeting of the shareholders.

The realisation of the authorised capital will take place by the creation and the issue of new shares without a par value and will benefit from the same rights as A Class Shares or Common Shares, as the case may be, previously issued, or from the rights as such newly issued preferred shares."

Third resolution

The general meeting of shareholders of the Company resolves to ratify all transactions and actions approved and subsequently undertaken by the board of the Company upon the board of directors meeting held on July 27, 2009, being (i) the borrowing from I2BF Aqua Investments Ltd. and from Société Anonyme des Chaux de Contern, (ii) the pledge of the European Patent application (number 06806678.6) of the Company relating to the ExSep solid-liquid Separator of the Company in favour of I2BF Aqua Investments Ltd. and of Société Anonyme des Chaux de Contern, (iii) the issuance of discount and upside warrants subscribed by each of I2BF Aqua Investments Ltd. and Société Anonyme des Chaux de Contern, and (iv) any other actions which have been necessary or desirable in relation to such.

Subsequently, the general meeting of shareholders of the Company resolves to grant discharge to all directors with regard to their actions as referred above.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented, the present deed is worded in English followed by a German version.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendneun, den fünfundzwanzigsten August.

Vor Uns, Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft EPURAMAT S.A., mit Sitz in Rue des Chaux, L-5324 Contern, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter Sektion B Nummer 109.730, und gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Paul BETTINGEN, Notar mit Amtssitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg, am 28. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1357 vom 9. Dezember 2005, deren Satzung mehrmals abgeändert wurde und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph ELVINGER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 22. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1679 vom 8. Juli 2008 (die "Gesellschaft").

Den Vorsitz der außerordentlichen Hauptversammlung übernimmt Frau Mevlüde-Aysun Tokbag, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg.

Die Vorsitzende ernennt Frau Corinne Petit, Angestellte, geschäftsansässig in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, als Sekretärin.

Die Versammlung bestellt Frau Isabel Dias, Angestellte, mit gleicher Berufsanschrift, als Stimmzählerin.

Nach ihrer Ernennung, haben die Vorsitzende, die Sekretärin und die Stimmzählerin die Anwesenheitsliste aufgesetzt, die nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Bevollmächtigten, dem Verwaltungsvorstand und der Notarin, zusammen mit den Vollmachten der vorliegenden Urkunde zum Zwecke gemeinsamen Hinterlegung bei der Registrierungsbehörde beigelegt bleibt.

Die Vorsitzende erklärt und ersucht die Notarin zu erklären, dass:

I.- Der Anwesenheitsliste zufolge sind die Aktionäre, die den Gesamtbetrag des Gesellschaftskapitals in Höhe von achtunddreißigtausendsiebenhundertvierundfünfzig Euro und fünfunddreißig Cent (EUR 38.754,35), aufgeteilt in einmillionzweihundertsiebenundneunzigtausendsiebenhundertfünfzig (1.297.750) gewöhnliche Aktien und dreihundertvierundzwanzigtausend-vierhundertfünfzig (324.450) Aktien der Kategorie A ohne Nennwert vertreten, ordnungsgemäß bei der Versammlung vertreten. Die Versammlung kann somit ordnungsgemäß über jegliche Punkte der Tagesordnung beraten und entscheiden, ohne dass hierzu eine vorherige Einberufung notwendig gewesen sei.

II.- Die Tagesordnung der Versammlung ist die folgende:

1. Genehmigung der Ausgabe von Optionsscheinen.

2. Genehmigung der Erstellung eines genehmigten Kapitals beziehungsweise den Verwaltungsrat der Gesellschaft zur Ausgabe neuer Aktien, im Falle der Ausübung von Optionsrechten im Rahmen dieses genehmigten Kapitals, zu ermächtigen und anschließende Einführung eines Artikels 5.3 in die Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:

"Das genehmigte Kapital der Gesellschaft beträgt EUR 10.000.000,-. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist ermächtigt Aktien auszugeben, und das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals für einen Zeitraum von fünf Jahren ab der Veröffentlichung der koordinierten Satzung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C zu erhöhen, an Personen, die Ihre Rechte im Rahmen der, von der Gesellschaft erstellten oder zu erstellenden Optionsscheinsverträge geltend machen und Vorkaufsrechte bestehender Aktionäre im Zusammenhang mit der Ausgabe solcher Aktien auszu-schließen.

Diese Genehmigung kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Die Verwirklichung des genehmigten Kapitals wird vorgenommen durch die Erstellung und die Ausgabe neuer Aktien ohne Nennwert, die dieselben Rechte wie die bereits ausgegebenen Aktien der Kategorie A beziehungsweise Gewöhnlichen Aktien oder die Rechte solcher neu ausgegebenen Vorzugsaktien haben."

3. Ratifizierung aller Geschäfte und Maßnahmen, die durch den Verwaltungsrat im Rahmen der am oder um den 24. Juli 2009 abgehaltenen Verwaltungsratssitzung, genehmigt und im Anschluss vorgenommen wurden und anschließende Entlastung aller Verwaltungsratsmitglieder im Hinblick auf diese Maßnahmen. 4. Verschiedenes.

Nach Zustimmung der Erklärungen der Vorsitzenden und nachdem die Hauptversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und einberufen wurde, beratschlagt und fasst sie, in gesonderten und einstimmigen Abstimmungen, folgende besondere und ordentliche Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft beschließt die Ausgabe von "Upside" und "Discount" Optionsscheinen durch die Gesellschaft zugunsten von I2BF Aqua Investments Ltd. und Société Anonyme des Chaux de Contern vom 27. Juli 2009 (inklusive aller relevanten Eigenschaften der "Upside" und "Discount" Optionsscheine, d.h. inter alia der Ausübungszeitraum, der Ausübungspreis, die Ausübungsaktien und die Ausgabeaktien) zu genehmigen.

Zweiter Beschluss

Aufgrund des Verwaltungsratsberichts vom 27. Juli 2009, welcher in Übereinstimmung mit den Vorschriften von Artikel 32-3 (5) des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erstattet wurde, beschließt die Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft die Erstellung eines genehmigten Kapitals beziehungsweise den Verwaltungsrat der Gesellschaft zur Ausgabe neuer Aktien im Falle der Ausübung der oben bezeichneten Optionsrechten im Rahmen dieses genehmigten Kapitals zu ermächtigen.

Anschließend beschließt die Hauptversammlung der Gesellschaft einen neuen Artikels 5.3 in die Satzung der Gesellschaft einzuführen, der fortan folgenden Wortlaut haben wird:

" **Art. 5.3.** Das genehmigte Kapital der Gesellschaft beträgt zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000,-). Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist ermächtigt Aktien auszugeben, und das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals für einen Zeitraum von fünf Jahren ab der Veröffentlichung der koordinierten Satzung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations zu erhöhen, an Personen, die Ihre Rechte im Rahmen der, von der Gesellschaft erstellten oder zu erstellenden Optionsscheinsverträge geltend machen und Vorkaufsrechte bestehender Aktionäre im Zusammenhang mit der Ausgabe solcher Aktien auszuschließen.

Diese Genehmigung kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Die Verwirklichung des genehmigten Kapitals wird vorgenommen durch die Erstellung und die Ausgabe neuer Aktien ohne Nennwert, die dieselben Rechte wie die, bereits ausgegebenen Aktien der Kategorie A beziehungsweise Gewöhnlichen Aktien oder die Rechte solcher neu ausgegebenen Vorzugsaktien haben."

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft beschließt alle Geschäfte und Maßnahmen, die durch den Verwaltungsrat im Rahmen der am 27. Juli 2009 abgehaltenen Verwaltungsratssitzung genehmigt und im Anschluss vorgenommen wurden, zu ratifizieren, wobei es sich um (i) ein Darlehen von I2BF Aqua Investments Ltd. und von Société Anonyme des Chaux de Contern, (ii) die Verpfändung durch die Gesellschaft der Europäischen Patentanmeldung (Nummer 06806678.6) über den Extrem-Separator (ExSep) Fest-/Flüssigtrenner der Gesellschaft zugunsten von I2BF Aqua Investments Ltd. und von Société Anonyme des Chaux de Contern, (iii) die Ausgabe von „Discount“ und „Upside“ Optionsscheinen, die jeweils von I2BF Aqua Investments Ltd. und Société Anonyme des Chaux de Contern gezeichnet wurden, und (iv) jegliche weiteren Maßnahmen, die in diesem Rahmen als notwendig oder wünschenswert erachtet wurden, handelt.

Abschließend beschließt die Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft allen Verwaltungsratsmitgliedern Entlastung mit Hinblick auf die vorgenannten Maßnahmen zu gewähren.

Kosten

Die Auslagen, Kosten, Gebühren und andere Ausgaben jeglicher Art, die der Gesellschaft aus der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Anfrage der ordnungsgemäß vertretenen erschienenen Parteien, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung.

Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber, die vorliegende Urkunde am Tag wie eingangs dieser Urkunde genannt in Luxemburg, im Notariat, erstellt wurde,

Nach Verlesung der Urkunde vor der Bevollmächtigten, handelnd wie oben erwähnt, unterzeichnete diese zusammen mit Us, Notarin, die vorliegende Originalurkunde.

Signé: M.-A. Tokbag, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 août 2009 Relation: LAC/2009/35192 Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009118340/194.

(090141839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

**D&S Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Diabinho S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 51A, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.706.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
La gérante

Référence de publication: 2009116317/13.

(090091093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Top Net De Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-5532 Remich, 39, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 37.100.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009116314/12.

(090092219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Mobilco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 79.611.

L'an deux mil neuf, le premier septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "MOBILCO S.A.", avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 6 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 552 du 20 juillet 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 250 du 14 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Amandine LESAIN, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène SCHORR, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation que le capital social s'élève actuellement, suite à la conversion en euro, à un million neuf cent quatre-vingt-trois mille cent quarante-huit euros et vingt cents (1.983.148,20 EUR) divisé en quatre-vingt mille (80.000) actions d'environ vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune;
2. Suppression de la valeur nominale des quatre-vingt mille (80.000) actions existantes;
3. Augmentation du capital social d'un montant de seize mille huit cent cinquante et un euros et quatre-vingt cents (16.851,80 EUR) pour le porter d'un million neuf cent quatre-vingt-trois mille cent quarante-huit euros et vingt cents (1.983.148,20 EUR) à deux millions d'euros (2.000.000.- EUR), par incorporation au capital d'une partie des résultats reportés, sans émission d'actions nouvelles;
4. Fixation de la valeur nominale des quatre-vingt mille (80.000) actions à vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;
5. Fixation d'un nouveau capital autorisé et renouvellement de l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé;
6. Modification de l'article 3, alinéa 1^{er} et 5 des statuts de la Société afin de les adapter aux résolutions à prendre;
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que le capital social de la Société s'élève, suite à la conversion en euro, à un million neuf cent quatre-vingt-trois mille cent quarante-huit euros et vingt cents (1.983.148,20 EUR) divisé en quatre-vingts mille (80.000) actions d'environ vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des quatre-vingts mille (80.000) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de seize mille huit cent cinquante et un euros et quatre-vingts cents (16.851,80 EUR) pour le porter d'un million neuf cent quatre-vingt-trois mille cent quarante-huit euros et vingt cents (1.983.148,20 EUR) à deux millions d'euros (2.000.000.- EUR), par incorporation au capital d'une partie des résultats reportés, sans émission d'actions nouvelles.

L'existence de partie des résultats reportés a été justifiée à l'assemblée et au notaire instrumentant, moyennant le bilan de la société arrêté au 6 août 2009, dont une copie atteste que l'existence des résultats à incorporer en date de ce jour est suffisante.

Lequel bilan, après avoir été signé "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à vingt-cinq euros (25,- EUR) de sorte que le capital social s'élève désormais à deux millions d'euros (2.000.000.- EUR) divisé en quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à vingt millions d'euros (20.000.000.- EUR) représenté par huit cent mille (800.000) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et confère au conseil d'administration l'autorisation d'augmenter le capital à l'intérieur des limites du capital autorisé suivant les modalités déterminées dans la résolution suivante.

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 3, alinéa 1^{er} et 5 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. (Alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (2.000.000.- EUR), divisé en quatre-vingts mille (80.000) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune."

" **Art. 3. (Alinéa 5).** Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt millions d'euros (20.000.000.- EUR) par la création et l'émission de huit cent mille (800.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Jacquet, A. Lesaint, H. Schorr et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35973. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009118341/92.

(090141787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Gambro Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 30.666.

In the year two thousand nine, on the first day of September.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "GAMBRO REINSURANCE S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

incorporated pursuant to a notarial deed on May 30th, 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company"), number 293 of October 14th, 1989.

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 30.666.

The meeting was opened at 11.00 a.m. and was presided by Ms Clare HARGREAVES, Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg 19, rue de Bitbourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Lena LAUER, Account Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg 19, rue de Bitbourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg 19, rue de Bitbourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of share capital of the company by an amount of 150,532.38 EUR to raise it from its present amount of 1.239.467,62 EUR to 1,390,000 EUR without issuing new shares.

2. Payment of the amount of 150,532.38 EUR in cash.

3. Subsequent modification of the article 5 of the Article of Incorporation.

4. Modification of the last paragraph of the article 9 as follows:

Art. 9. Last paragraph. "Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or by any two directors or by the licensed manager."

5. Suppression of the last paragraph of the Article 10 of the Articles of Incorporation

6. Suppression of the following sentence in the first Paragraph of the Article 15 of the Articles of Incorporation "and for the first time in 1990."

7. Modification of the last paragraph of the article 17 as follows:

Art. 17. Last paragraph. "Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or by any two directors or by the licensed manager."

8. Suppression of the following sentence in the first Paragraph of the Article 18 of the Articles of Incorporation "with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December, 1989".

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to increase the corporate share capital of the company by an amount of EUR 150,532.38 (one hundred fifty thousand five hundred thirty-two point thirty eight Euro) so to raise it from its present amount of EUR 1,239,467.62 (one million two hundred thirty nine thousand four hundred sixty seven point sixty two euro) to an amount of EUR 1,390,000.- (one million three hundred ninety thousand Euro) without issuing new shares

The new corporate capital was paid-up in cash by the shareholder Gambro AB a total amount of EUR 150,532.38 (one hundred fifty thousand five hundred thirty-two point thirty eight Euro).

The amount of EUR 150,532.38 (one hundred fifty thousand five hundred thirty-two point thirty eight Euro) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary who confirms it.

Second resolution

In consequence of the foregoing resolution the general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed at EUR 1,390,000.- (one million three hundred ninety thousand Euro), divided into five thousand (5,000) shares without nominal value."

Third resolution

The General Meeting resolves to amend the last paragraph of the article 9 which shall have the following wording:

" **Art. 9. (Last paragraph).** Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or by any two directors or by the licensed manager."

Fourth resolution

The General Meeting resolves to delete the last paragraph of the Article 10 of the Articles of Incorporation.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to delete the following sentence in the first Paragraph of the Article 15 of the Articles of Incorporation "and for the first time in 1990."

Sixth resolution

The General Meeting resolves to amend the last paragraph of the article 17 which shall have the following wording:

" **Art. 17. (Last paragraph).** Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or by any two directors or by the licensed manager."

Seventh resolution

The General Meeting resolves to delete the following sentence in the first Paragraph of the Article 18 of the Articles of Incorporation "with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December, 1989."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.30 a.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mil neuf, le premier septembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GAMBRO REINSURANCE S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, constituée suivant acte notarié en date du 30 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société") numéro 293 du 14 octobre 1989,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 30.666.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Mlle Clare HARGREAVES, Directeur, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg 19, rue de Bitbourg.

Madame le président nomme comme secrétaire Mme Lena LAUER, comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg 19, rue de Bitbourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, légal manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg 19, rue de Bitbourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital de la société d'un montant de 150.532,38 EUR pour le porter de son montant actuel de 1.239.467,62 EUR à 1.390.000,- EUR sans émission de nouvelles actions mais par augmentation de la valeur nominale des actions.

2. Paiement d'un montant de 150.532,38 EUR en espèces par les actionnaires.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Modification du dernier paragraphe de l'article 9 des statuts comme suit:

Art. 9. (Dernier paragraphe). Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux membres du Conseil d'administration ou par le dirigeant agréé.

5. Suppression du dernier paragraphe de l'article 10 des statuts.

6. Suppression de la phrase suivante dans le premier paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société "et pour la première fois en 1990"

7. Modification du dernier paragraphe de l'article 17 des statuts comme suit:

Art. 17. (Dernier paragraphe). Les copies ou extraits de procès-verbaux des assemblées à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux membres du Conseil d'administration ou par le dirigeant agréé.

8. Suppression de la phrase suivante dans le premier paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société "excepté pour le premier exercice social qui commence le jour de constitution et se termine le trente et un décembre 1989"

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 150.532,38- EUR (cent cinquante mille cinq cent trente-deux virgule trente-huit euros) pour le porter de son montant actuel de 1.239.467,62 EUR (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept virgule soixante-deux euros) à un montant de 1.390.000,-EUR (un million trois cent quatre-vingt-dix mille euros) sans émission ni création de nouvelles actions.

Le nouveau capital a été libéré par un apport en espèces d'un montant de 150.532,38 EUR (cent cinquante mille cinq cent trente-deux virgule trente-huit euros) par l'actionnaire GAMBRO AB.

La somme de 150.532,38 EUR (cent cinquante mille cinq cent trente-deux virgule trente-huit euros) est à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à 1.390.000,- EUR (un million trois cent quatre-vingt-dix mille euros), représentée par cinq mille (5.000) actions sans valeur nominale."

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 9 des statuts, qui aura la teneur suivante:

Art. 9. (Dernier paragraphe). Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux membres du Conseil d'administration ou par le dirigeant agréé.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la phrase suivante dans le premier paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société "et pour la première fois en 1990".

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 17 des statuts, qui aura la teneur suivante:

Art. 17. (Dernier paragraphe). Les copies ou extraits de procès-verbaux des assemblées à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux membres du Conseil d'administration ou par le dirigeant agréé.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la phrase suivante dans le premier paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société "excepté pour le premier exercice social qui commence le jour de constitution et se termine le trente et un décembre 1989".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.400,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. HARGREAVES, L. LAUER, V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35652. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009118342/184.

(090141889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Sapphire Actipark 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 62.725,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.800.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2009114875/13.

(090138175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Expertise et Solutions en Télécommunications Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.174.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009114845/13.

(090138015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

MS_consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2B, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 144.267.

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf juillet

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- la société Management Union for Strategy & Trade SA, dont le siège social est à Esch-sur-Alzette, bd. Kennedy 26-28, inscrite au registre de commerce sous le numéro 88.893 ici représentée par

- Monsieur Peter Olwi, Administrateur-délégué, demeurant à B-4550 Nandrin, 33, Bois de la Croix Claire, - Monsieur Jean-Michel DELFORGE, Administrateur-délégué, demeurant à B-4121 Neurpé, 24, Avenue des Chèvrefeuilles, ,

2.- Monsieur Christophe BEYAERT, de nationalité belge, demeurant rue Batty Weber 18, à L-3755 RUMELANGE, ici représenté par Monsieur Thierry HOUBEN, employé, demeurant à B-Theux, Clos de Pierreauchamps, 6, aux termes de deux procurations données à Esch-Sur-Alzette et Rumelange les 16 et 19 juillet 2009.

Ces procurations paraphées ne varietur resteront annexées à la présente minute.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée MS_consult a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, de résidence à Wiltz, en date du 21 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 513 du 10 mars 2009; non modifiée à ce jour.

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B144.267

- qu'elle a un capital de douze mille quatre cents euros (12.400,-€) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-€), chacune,

- que les comparants sont les seuls et unique associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "MS_consult" avec siège social à L- 9991 Weiswampach, 61, Gruuss-strooss

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Weiswampach à L-9706 Clervaux, route d'Eselborn, 2 B, boîte 34 et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. Alinéa 1^{er} . "Le siège social de la société est établi à Clervaux." Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Th. Houben, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 juillet 2009 - WIL/2009/638 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 19 août 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009114741/46.

(090138056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

B.B. Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 établis par le conseil d'administration, à savoir, le bilan, le compte des profits au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe, le rapport de gestion du conseil d'administration et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114759/12.

(090137940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Malerfachbetrieb Clemens G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 3, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 106.456.

Im Jahre zwei tausend neun.

Den vierundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Herbert Karl CLEMENS, Anstreichermeister, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Auf Quart 16.

Welcher Komparent dem unterzeichneten Notar erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MALERFACHBETRIEB CLEMENS G.m.b.H. ist, mit Sitz in L-6484 Echternach, 3, Sauergaass, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 106.456 (NIN 1997 2413 278).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 195 vom 31. März 1998.

Dass das Gesellschaftskapital sich augenblicklich auf zwölf tausend drei hundert vierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (€ 12.394,68) beläuft, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile.

Dass aufgrund einer Anteilabtretung unter Privatschrift vom 24. August 2009, welche Anteilabtretung von dem Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden, alle Gesellschaftsanteile Herrn Herbert Karl CLEMENS zugeteilt sind.

Alsdann hat der Komparent den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von fünf Euro zweiunddreissig Cent (€ 5,32) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von zwölf tausend drei hundert vierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (€ 12.394,68) auf den Betrag von zwölf tausend vier hundert Euro (€ 12.400.-) zu bringen, mittels Bareinzahlung des Betrages von fünf Euro zweiunddreissig Cent (€ 5,32).

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-), aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile, mit einem Nominalwert von je VIERUNDZWANZIG EURO ACHTZIG CENT (€ 24,80), alle zugeteilt Herrn Herbert Karl CLEMENS, Anstreichermeister, wohnhaft in D- 54634 Bitburg, Auf Quart 16.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. K. CLEMENS, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 25 août 2009. Relation: ECH/2009/1203. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 1. September 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009114740/42.

(090138042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

L'Ours, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.612.

L'an deux mil neuf, le vingt-trois juillet.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L'OURS, avec siège social à L-9530 Wiltz, 24, Grand Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, de résidence à Wiltz, en date du 15 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 970 du 24 mai 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 124612.

L'assemblée est ouverte à 15.35 heures et sous la présidence de Monsieur Pierre COLLARD, administrateur de société, demeurant à B-6900 Marloie, 12 rue du Vicinal qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Etienne VAUTHIER, demeurant à B-1150 Bruxelles, 22, rue Paul Bossu
Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1.- la modification de l'objet social et la modification subséquente de l'article 3 des statuts
- 2.- la démission de l'administrateur unique, Monsieur LECOMTE et son remplacement par Monsieur Etienne VAUTHIER
- 3.- la démission du commissaire aux comptes Monsieur COCHOUL et son remplacement par Monsieur Omer COLLARD

II. Resteront annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 traitant de l'objet social de la société comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations immobilières tels que l'achat, la vente, le courtage, le commissionnement, la promotion et la gestion, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers.

Elle a également pour objet, l'import et l'export de marchandise, l'expertise et la consultance immobilière.

En outre la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible de favoriser l'extension ou le développement de ses activités.

Elle peut encore s'intéresser, par toutes voies de droit, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés analogues ou connexes, existantes et à créer en Belgique ou à l'étranger, de nature à favoriser le développement de ses affaires sociales."

Deuxième résolution

L'assemblée révoque l'administrateur unique Monsieur Jean-Claude LECOMTE, administrateur de société demeurant à B-4121 Neupré, 20, rue des Mésanges et nomme en son lieu et place comme administrateur unique avec pouvoir

d'engager la société par sa signature, Monsieur Etienne VAUTHIER, né à Uccle, le 30 avril 1968, demeurant à B-1150 Bruxelles, 22, rue Paul Bossu, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Troisième résolution

L'assemblée révoque le commissaire aux comptes, Monsieur Jérôme COCHOUL, demeurant à B-4020 Liège, 4, rue Hubert Désanoré et nomme en ses lieu et place Monsieur Omer COLLARD, né à Harsin (B), le 1^{er} mars 1935, demeurant à L-9530 Wiltz, 24, Grand Rue.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.50 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800.-€

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: P. Collard, E. Vauthier, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 28 juillet 2009 - WIL/2009/631 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 17 août 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009114742/67.

(090138049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

APL, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.200.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

Réviseurs d'entreprises

10A, rue Henri M. Schnadt

L-2530 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009114757/14.

(090137938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Flash 1981 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 92, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.888.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Mademoiselle Sandra BERCHEM, employée privée, née à Luxembourg le 12 février 1981, demeurant à L-4080 Esch-sur-Alzette, 24, Dieswee,

Laquelle a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de textiles au détail ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "FLASH 1981 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Ettelbruck. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12 400) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-quatre (124) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Madame Sandra BERCHEM, prénommée.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12 400) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante Madame Sandra BERCHEM, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature de la gérant.

Le siège social est établi à L-9051 Ettelbruck, 92, Grand-rue.

88772

Frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1000) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Berchem, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 21 août 2009. Relation: DIE/2009/8227. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations.

Diekirch, le 31 août 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009114761/81.

(090138098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Stuttgart Property Investments Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 132.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114781/11.

(090137925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Barullo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 118.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARULLO S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009114814/12.

(090138185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Byblos Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.273.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31/12/2008 (Rectificatif du dépôt du bilan au "31/12/2008") déposé le "27/07/2009" sous la référence No L 090114834.04, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Byblos Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009114780/15.

(090137932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Element Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 93.181.

Le bilan consolidé et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009114738/16.

(090137937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Natural Nutritional Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 136.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114736/10.

(090137970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Callexcalibur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 117.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114735/10.

(090137959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

saint-paul luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 8.170.

Fusion du 30 juin 2009

ENTRE

SAINT-PAUL LUXEMBOURG

Société Anonyme

2, rue Christophe Plantin

L-2339 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 8.170

Absorbante

&

SAINT-PAUL PARTICIPATIONS

Société Anonyme

2, rue Christophe Plantin

L-2339 Luxembourg R.C.S. Luxembourg N° B 46.025

Absorbée

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "SAINT-PAUL LUXEMBOURG", ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8.170, ci-après également dénommée "la Société",

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques WELBES, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 1886 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1053 du 22 mai 2009.

La séance est ouverte à 9:20 heures sous la présidence de Monseigneur Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Justin HEIRENDT, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Egon SEYWERT, directeur financier, demeurant à Livange.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

1) Présentation du projet de fusion daté du 6 mai 2009 et publié au Mémorial C numéro 1013 du 15 mai 2009, proposant l'absorption par la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG" de sa filiale la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" dont elle est l'unique actionnaire.

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des dispositions auxquelles il se réfère.

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par l'absorption de la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" par la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG" aux conditions prévues par le projet de fusion, sans création d'actions nouvelles émises par la société absorbante, transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG" et dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence de la fusion.

4) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG", approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

5) Constatation que l'apport de fusion de la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" à la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG" comprend des propriétés immobilières, description des biens concernés et pouvoirs à donner à l'effet d'assurer, au nom de la société absorbante, leur transcription auprès du Bureau compétent de la Conservation des Hypothèques.

6) Divers

II) Participation à l'Assemblée:

La liste de présence à l'assemblée mentionne l'actionnaire unique de la Société et le nombre d'actions émises.

Une fois signée par l'actionnaire unique et par les membres du bureau, la liste sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que les vingt-six mille (26.000) actions sans désignation de valeur nominale émises par la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Constatation de la validité de l'assemblée générale extraordinaire

La liste de présence, après vérification par les scrutateurs, est reconnue exacte par l'assemblée générale extraordinaire, laquelle décide de renoncer aux formalités de convocation, l'intégralité du capital social étant représentée et l'actionnaire unique se considérant dûment convoqué déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV) Exposé préalable:

Le Président aborde l'ordre du jour et présente à l'assemblée le projet de fusion daté du 6 mai 2009, reçu par acte du ministère du notaire soussigné, proposant l'absorption par la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG" de sa filiale la société anonyme de droit luxembourgeois "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" dont elle est l'unique actionnaire.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 1013 du 15 mai 2009 ainsi qu'il ressort d'une copie présentée à l'actionnaire unique et au notaire.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable de la fusion au 1^{er} janvier 2009, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la tenue de la présente assemblée a été organisée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par l'actionnaire unique de la société absorbante.

Il est en outre signalé qu'aux termes d'un acte du ministère du notaire soussigné, dont la minute précède, la Société, en tant qu'unique actionnaire de la société absorbée et exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée générale, a approuvé sans réserve le projet de fusion et décidé de réaliser la fusion par l'absorption de la société "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" par la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG".

88775

Délibération

Ensuite, après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux fusions dans lesquelles la société absorbante est titulaire de la totalité des actions, parts et autres titres conférant droit de vote des sociétés à absorber et des dispositions auxquelles il se réfère, et confirme le respect de leur application.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion précité et de réaliser la fusion par l'absorption de la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" par son unique actionnaire la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG" aux conditions prévues par celui-ci, sans création d'actions nouvelles émises par la société absorbante, par transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG" et moyennant dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence légale de la fusion.

Troisième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal à la date du 1^{er} janvier 2009, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que l'apport de fusion de la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" à la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG" comprend des propriétés immobilières, dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises.

A cet effet, tous pouvoirs sont donnés par l'assemblée à Monseigneur Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, demeurant à Luxembourg, et à Monsieur Egon SEYWERT, directeur financier, demeurant à Livange, pouvant agir conjointement ou séparément, notamment de faire toutes déclarations, passer et signer tous actes déclaratifs et autres, élire domicile, substituer et généralement faire tout le nécessaire et l'utile pour y parvenir.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9:25 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute, aucun actionnaire n'ayant demandé de la signer.

Signé: M. SCHILTZ, J. HEIRENDT, E. SEYWERT, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 06 juillet 2009. Relation: ECH/2009/884. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Releveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 19 août 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009114731/117.

(090138277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

saint-paul participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 46.025.

—
Fusion du 30 juin 2009

Entre

SAINT-PAUL LUXEMBOURG

Société Anonyme

2, rue Christophe Plantin

L-2339 Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg N° B 8.170

Absorbante

&

SAINT-PAUL PARTICIPATIONS

Société Anonyme

2, rue Christophe Plantin

L-2339 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 46.025

Absorbée

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois SAINT-PAUL PARTICIPATIONS, ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.025, ci-après également dénommée "la Société",

constituée originellement sous la dénomination PARTLUX, suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, de résidence à Grevenmacher, en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 21 du 4 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Joseph GLODEN en date du 26 juin 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 21 du 4 janvier 2002.

La séance est ouverte à 9:15 heures sous la présidence de Monseigneur Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Justin HEIRENDT, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Egon SEYWERT, directeur financier, demeurant à Livange.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

1) Présentation du projet de fusion daté du 6 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1013 du 15 mai 2009, proposant l'absorption de la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" par son actionnaire unique la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG".

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des dispositions auxquelles il se réfère.

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par l'absorption de la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" par la société "SAINT-PAUL LUXEMBOURG" aux conditions prévues par le projet de fusion, sans création d'actions nouvelles émises par la société absorbante, transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" à la société absorbante et dissolution sans liquidation de la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS." comme conséquence de la fusion.

4) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

5) Formalité de la radiation de la société au registre de commerce et détermination du lieu de conservation des documents de la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS." pendant le délai légal.

6) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale de la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

7) Divers

II) Participation à l'Assemblée:

La liste de présence à l'assemblée mentionne l'actionnaire unique de la Société et le nombre d'actions émises.

Une fois signée par l'actionnaire unique et par les membres du bureau, la liste sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que les dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale émises par la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Constatation de la validité de l'assemblée générale extraordinaire

La liste de présence, après vérification par les scrutateurs, est reconnue exacte par l'assemblée générale extraordinaire, laquelle décide de renoncer aux formalités de convocation, l'intégralité du capital social étant représentée et l'actionnaire unique se considérant dûment convoqué déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV) Exposé préalable:

Le Président aborde l'ordre du jour et présente à l'assemblée le projet de fusion daté du 6 mai 2009, reçu par acte du ministère du notaire soussigné, proposant l'absorption par la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG" de sa filiale la société anonyme de droit luxembourgeois "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" dont elle est l'unique actionnaire.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 1013 du 15 mai 2009 ainsi qu'il ressort d'une copie présentée à l'actionnaire unique et au notaire.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable de la fusion au 1^{er} janvier 2009, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la tenue de la présente assemblée a été organisée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par l'actionnaire unique de la société absorbée.

Délibération

Ensuite l'actionnaire unique, exerçant les prérogatives dévolues par la loi à l'assemblée générale extraordinaire prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique constate l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux fusions dans lesquelles la société absorbante est titulaire de la totalité des actions, parts et autres titres conférant droit de vote des sociétés à absorber et des dispositions auxquelles il se réfère, et confirme le respect de leur application.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'approuver le projet de fusion précité et de réaliser la fusion par l'absorption de la société anonyme "SAINT-PAUL PARTICIPATIONS" par son unique actionnaire la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG" aux conditions prévues par le projet, sans création d'actions nouvelles émises par la société absorbante, par transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG" et moyennant dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence légale de la fusion.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'octroyer entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution sans liquidation étant définitivement réalisée à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal à la date du 1^{er} janvier 2009, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9:20 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute, aucun actionnaire n'ayant demandé de la signer.

Signé: M. SCHILTZ, J. HEIRENDT, E. SEYWERT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 juillet 2009. Relation: ECH/2009/883. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 19 août 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009114730/116.

(090138240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

High Technology Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.385.

L'an deux mil neuf, le sept août.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HIGH TECHNOLOGY HOLDING S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 29 avril 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1133 du 26 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B), qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain NOULLET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision à prendre concernant la dissolution de la société.

2. Nomination de Maître Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur, Maître Benoit CAILLAUD, avocat, né à Paris (France) le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33178. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009114739/62.

(090138302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Thyco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 133.186.

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "THYCO LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, Route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 133.186, constituée suivant acte reçu le 23 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2779 du 1^{er} décembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 62 (soixante-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège de la société au 1^{er} juillet 2009 du 241, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 2, Rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges.

2. Renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats de tous les administrateurs.

3. Renouveler pour une nouvelle période de six ans le mandat du Commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de:

- transférer le siège de la société du 241, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 2, Rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges, et ceci à partir du 1^{er} juillet 2009;

- modifier par conséquent le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la Commune de Troisvierges. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de 6 (six) ans les mandats de tous les administrateurs (Monsieur Cristian HOLTAPPELS, la société HC CLASSIC RACING TECHNIQUE INC, la société HL AUTOMOTIVE ENGINEERING INC) et de l'administrateur-délégué (Monsieur Cristian HOLTAPPELS), actuellement en fonction.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de 6 (six) ans le mandat du Commissaire aux comptes (DELAWARE AGENT SERVICES LLC), actuellement en fonction.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 août 2009. Relation: LAC/2009/34481. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 28 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009114732/51.

(090138257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Las Vegas Casino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 71.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Las Vegas Casino S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009114813/12.

(090138183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Elco-Servitec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 25.321.

Le bilan et le compte Pertes & Profits au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.09.2009.

ELCO SERVITEC

7, rue Christophe Plantin

L-2339 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009114815/15.

(090138133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Atlantic Star S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114816/10.

(090138052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Delta Bat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 107.458.

*Auszug aus den Beschlüssen der Firma "DELTA BAT" S.A.
auf der außerordentlichen Generalversammlung vom 16.06.2009
insoweit sie für die Veröffentlichung beim RCSL relevant sind*

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt einstimmig Herrn Claude GREISCH mit Wirkung auf den heutigen Tag abzurufen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung ernennt einstimmig Herrn Jean MOUSEL, geboren am 3. April 1955 in Luxembourg, Unternehmer, wohnhaft L-5460 Trintange, 5, Rue de la Montagne mit Wirkung auf den heutigen Tage zum Verwalter bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Die Generalversammlung entlässt Herrn Vincent MOUSEL als delegierten Verwalter und ernennt einstimmig Herrn Jean MOUSEL mit Wirkung ab heute zum delegierten Verwalter und zwar bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Dritter Beschluss

Herrn Vincent MOUSEL und Frau Vanessa MOUSEL verehelichte GUNCKEL werden ebenso wie der Aufsichtskommissar, die Fiduciaire HELLERS, KOS + ASSOCIES, entstanden aus der Aufspaltung der Fiduciaire Becker & Kahn, aus L-1273 Luxemburg, 19, Rue de Bitbourg bestätigt und erhalten Mandat bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Vierter Beschluss

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Vertretungsberechtigung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

Als delegierter Verwalter wird Jean MOUSEL mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt und kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift verpflichten.

Référence de publication: 2009114686/29.

(090137571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Premium Aircraft Interiors Group Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 155.369.675,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.723.

Extrait des résolutions

de l'assemblée générale de la Société du 26 août 2009

En date du 26 août 2009, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

de prendre note de la démission de

- Monsieur Michael KAYSER en tant que gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009.

de nommer

- Monsieur Neil Anthony RODGERS, né le 13 juillet 1953 à Nottingham, Royaume-Uni, ayant comme adresse Abbots Dwell, Latchmere Green, Little London, Tadley, Hampshire, RG26 5EJ Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

de renouveler le mandat de

- Monsieur Guy HARLES

- Monsieur Karl ASAMER

en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Monsieur Neil Anthony RODGERS

Monsieur Guy HARLES

Monsieur Karl ASAMER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

PREMIUM AIRCRAFT INTERIORS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009114685/30.

(090137868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Seton House Services Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 9, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.175.

—
*Extrait des résolutions
de l'assemblée générale de la Société du 26 août 2009*

En date du 26 août 2009, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

de prendre note de la démission de

- Monsieur Michael KAYSER en tant que gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009.

de nommer

- Monsieur Neil Anthony RODGERS, né le 13 juillet 1953 à Nottingham, Royaume-Uni, ayant comme adresse Abbots Dwell, Latchmere Green, Little London, Tadley, Hampshire, RG26 5EJ Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 juin 2009 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

de renouveler le mandat de

- Monsieur Guy HARLES

- Monsieur Karl ASAMER

en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Monsieur Neil Anthony RODGERS

Monsieur Guy HARLES

Monsieur Karl ASAMER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Seton House Services Luxembourg, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009114684/30.

(090137871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

**Leedebach Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,
(anc. Land Resources Group S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 9A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 121.692.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-quatre août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de LEEDEBACH INVEST S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 9A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.692, constituée sous la dénomination de LAND RESOURCES GROUP S.A. suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2439 du 29 décembre 2006.

Les statuts ont été modifiés par un acte reçu par le même notaire en date du 6 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1574 du 14 août 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michèle LUPPI, employé privé, demeurant à L-1840 Luxembourg, 9A, Boulevard Joseph II.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Robert LANGMANTEL, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation à la version anglaise des statuts.

2. Transfert du siège de L-2163 Luxembourg, 32, Avenue Monterey à L-1840 Luxembourg, 9A, Boulevard Joseph II.
3. Constatation que la société a un actionnaire unique et refonte des statuts de la Société.
4. Acceptation de la démission des administrateurs actuels.
 - Décharge.
5. Nomination d'un nouvel administrateur.
6. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel.
 - Décharge.
7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
8. Divers.

II. L'actionnaire unique de la Société et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Comme indiqué par la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est représentée à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer à la version anglaise des statuts.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-2163 Luxembourg, 32, Avenue Monterey à L-1840 Luxembourg, 9A, Boulevard Joseph II.

Troisième résolution

L'Assemblée constate que la société a actuellement un actionnaire unique et décide, en conséquence de procéder à la refonte complète des statuts de la manière suivante: "

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LEEDEBACH INVEST S.A." (la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") ou de l'Administrateur Unique (comme défini ci-après), le cas échéant.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires (l'"Assemblée Générale des Actionnaires"), délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Titre II. Capital - Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000.-), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou, selon le cas, de l'Assemblée Générale des Actionnaires, prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Titre III. Administration

Art. 5. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres (les "Administrateurs") au moins, actionnaires ou non.

Lorsque la Société est constituée par un Actionnaire Unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société sera dirigée par un seul administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale qui reconnaîtra qu'il y a plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, cette personne morale doit désigner un représentant permanent qui devra agir en son nom. La personne morale pourra seulement révoquer son représentant permanent si elle nomme son successeur au même moment.

Les Administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, selon le cas, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou les présents statuts est de leur compétence.

Le Conseil d'Administration désigne son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un Administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration entre Administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie.

Les Administrateurs peuvent participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Les Administrateurs peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

L'Administrateur Unique ou, selon le cas, le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'Administrateur Unique ou, dans le cas d'un Conseil d'Administration, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui un pouvoir de signature aura été spécialement délégué par le Conseil d'Administration.

Titre IV. Commissaire - Année sociale

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires (le(s) "Commissaire(s)"), actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre V. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires ("Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires") se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois d'avril de chaque année à 14.30 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège social, tel que précisé dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales des Actionnaires sont faites conformément aux dispositions légales.

L'Assemblée Générale des Actionnaires peut être tenue sans convocation lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale des Actionnaires, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels.

Par vote spécial, elle leur donne décharge pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur avec effet immédiat à partir du jour du présent acte jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014, Monsieur Michèle LUPPI, employé privé, né à Parme, Italie, le 24 janvier 1977, demeurant à L-1840 Luxembourg, 9A, Boulevard Joseph II.

Il pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel.

Par vote spécial, elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes avec effet immédiat à partir du jour du présent acte jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014, Fides Inter-Consult S.A., avec siège social au 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite Au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 52925.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.450,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au comparant, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Luppi, R. Thill, R. Langmantel et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 août 2009. Relation: LAC/2009/35113. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009114765/177.

(090137950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Custom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.470.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mil neuf, le six août.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "CUSTOM S.A.", une société anonyme établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg B 124.470, constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée, alors notaire de résidence à Remich, en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 681 du 23 avril 2007. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par le notaire soussignée, le 8 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1255 du 30 juin 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques et financières, domicilié professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jacopo ROSSI, licencié en sciences politiques, domicilié professionnellement à la même adresse.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Pascale BOUGARD, employée privée, domiciliée professionnellement à la même adresse.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires présents ou représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 3 a) des statuts de la Société;

2. Modification de l'article 17 des statuts de la Société afin de remplacer le commissaire aux comptes par le réviseur d'entreprises en tant qu'organe chargé de surveiller la Société conformément à l'article 22 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée;

3. Modification subséquente des articles 20 b) et 21 des statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec la modification de l'article 17 des statuts de la Société;

4. Modification de l'article 24 des statuts de la Société afin de faire référence tant à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle, que modifiée, qu'à la loi du 5 avril 1993, telle que modifiée;

5. Révocation de H.R.T. REVISION de sa fonction de commissaire aux comptes suite à la modification de l'article 17 des statuts de la Société et décharge à accorder au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat;

6. Acceptation de la démission de Monsieur Lorenzo GIANELLO en tant qu'administrateur de la Société et décharge à accorder à l'administrateur démissionnaire pour l'exécution de son mandat;

7. Nomination de Madame Marie-Anne DASSY en tant que nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Lorenzo GIANELLO, démissionnaire;

8. Entérinement de la décision du conseil d'administration de la Société du 9 juin 2009 de transférer le siège social de L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue vers L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue;

9. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 3.a) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Siège social.

a) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré ailleurs dans la même municipalité, par simple décision du Conseil."

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 17. Réviseurs d'entreprises. La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Ils sont nommés par le Conseil, qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat."

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier, en conséquence de la résolution précédente, les articles 20 b) et 21 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 20. b)** L'Assemblée Générale annuelle se verra soumettre les rapports des administrateurs et réviseur(s) et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes lesquels seront alors déposés au Registre de Commerce."

" **Art. 21. Décharge.** Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale annuelle donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et réviseur(s) de tout engagement envers la Société."

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 24 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 24.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi ainsi qu'à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée."

Cinquième résolution

En conséquence de la modification de l'article 17 des statuts, l'actionnaire unique décide de révoquer H.R.T. REVISION de sa fonction de commissaire aux comptes et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'actionnaire unique accepte la démission de l'administrateur de la Société Monsieur Lorenzo GIANELLO et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer en tant que nouvel administrateur Madame Marie-Anne DASSY, licenciée en sciences commerciales et financières, née le 16 juin 1981 à Watermael-Boitsfort (Belgique), domiciliée professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Lorenzo GIANELLO.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide d'entériner la décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 09 juin 2009 de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue vers L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

S'est ensuite réuni immédiatement après le Conseil d'Administration:

Réunion du conseil d'administration

Se sont réunis, tout de suite après, deux des trois administrateurs de la Société, à savoir Monsieur Jacopo Rossi prénommé et Madame Marie-Anne Dassy prénommée, lesquels membres présents, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de nommer à la fonction de réviseur en charge du contrôle des documents comptables annuels de la Société au sens de l'article 22 (l) de la loi du 05 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, la société anonyme H.R.T. REVISION S.A., établie et ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238.

Le mandat du réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. De Bernardi, J. Rossi, P. Bougard et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 août 2009. Relation: LAC/2009/32488. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009114764/110.

(090137980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Eingler International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 99.769.

—
*Extrait des résolutions prises
par l'Associé Unique en date du 24 août 2009*

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Eddy DOME de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Christophe DAVEZAC, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de Gérant de la Société avec effet immédiat, pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009114696/19.

(090137292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Topclass Medical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 141.722.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56069 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009114677/12.

(090137545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Lux-Pharma Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 75.253.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114838/10.

(090137947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Car Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 146.720.

—
L an deux mil neuf.

Le tente et un juillet.

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe GRADISKI, directeur commercial, né à Moulins (France), le 2 décembre 1962, demeurant professionnellement à L-1643 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth;
ici représenté par Monsieur Jean-Paul LEGOUX, salarié, demeurant à Luxembourg;
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 juillet 2009;

2. Monsieur Bernard BECKER, gérant de société, né à Vandoeuvre les Nancy (France), le 5 avril 1953, demeurant à F-54500 Vandoeuvre les Nancy;

ici représenté par Monsieur Jean-Paul LEGOUX, prédit;

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 juillet 2009;

lesquelles deux prédites procurations après avoir été paraphées "ne varietur" resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée "CAR SOLUTIONS Sàrl" (No. Matricule 20012416009), avec siège social à L-1463 LUXEMBOURG, 29, rue du Fort Elisabeth.

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 146.720;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 mai 2009, publiée au Mémorial C de 2009, page 63.352.

Lesquels comparants déclarent prendre à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première et Unique résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la société et de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet le courtage, l'intermédiation sur base de commissions, portant sur des véhicules automoteurs neufs ou d'occasions. La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut s'intéresser par voie d'apport ou par toute autre voie dans toutes les susceptibles d'en favoriser le développement ou l'extension. La société pourra conformément aux lois et règlements vigueur, exercer des mandats d'administrateurs, de liquidateurs et de commissaire, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les frais généralement quelconques incombant à la société, en raison de la présente assemblée générale sont évalués approximativement à HUIT CENT VINGT EURO (820,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Legoux, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 10 août 2009. Relation: EAC/2009/9653. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 7 septembre 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009118343/53.

(090141973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Praedium Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.190.

1. Mr. David SMITH, born in New York (US), on May 4th, 1940 and residing at 1545 Lachman Lane, Pacific Palisades, CA 90272 California (USA),

2. Mr. Ely Michel RUIMY, born in Casablanca (Morocco), on December 31, 1964 and residing professionally at 25 Knightsbridge, London SW1X 7RZ (United Kingdom)

Pursuant to a share transfer agreement dated 8 July 2009, one hundred twenty-five (125) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from Mr. David SMITH to Mr. Ely Michel RUIMY.

Consequently, Mr. Ely Michel RUIMY becomes the sole shareholder of the Company.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

1. Monsieur David SMITH, né à New York (Etats-Unis), le 4 mai 1940 et demeurant au 1545 Lachman Lane, Pacific Palisades, CA 90272 Californie (Etats-Unis),

2. Mr. Ely Michel RUIMY, né à Casablanca (Maroc), le 31 décembre 1964 et demeurant professionnellement au 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres (Royaume-Uni)

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 8 juillet 2009, cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par Monsieur David SMITH à Monsieur Ely Michel RUIMY.

Par conséquent, Monsieur Ely Michel RUIMY est devenu l'associé unique de la société.

Le 19 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009114013/25.

(090137022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Société Holding d'Etudes de Recherches et de Financements -JAMAR- S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 13.158.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 27 juillet 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-sept juillet, à onze heures, les actionnaires de la société Société Holding d'Etudes de Recherches et de Financements - JAMAR - SA., se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les actionnaires constatent que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Strassen, le 27 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009114018/20.

(090136855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

K.Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.052.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 avril 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

K. STONE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009114015/16.

(090137067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Aerium Atlas Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 141.575.

Between

1) Compagnie d'Investissement de l'Atlas SA, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under no. B 105.680,

And

2.a) AERIUM ATLAS INVESTMENTS SA, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under no B 132.707;

2.b) Thèbes Capital Holding Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under no. B 136.961.

Pursuant to two share transfer agreements dated 25th August 2009, four hundred and ninety-eight (498) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from Compagnie d'Investissement de l'Atlas SA to AERIUM ATLAS INVESTMENTS SA, and one (1) share of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, has been transferred from Compagnie d'Investissement de l'Atlas SA to Thèbes Capital Holding Sàrl.

Consequently, the subscribed capital of the Company is fixed as follows:

- AERIUM ATLAS INVESTMENTS SA	499 shares
- Thèbes Capital Holding Sàrl	1 share

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Entre

1) Compagnie d'Investissement de l'Atlas SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 105.680,

et

2.a) AERIUM ATLAS INVESTMENTS SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 132.707;

2.b) Thèbes Capital Holding Sàrl, une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 136.961,

Conformément à deux contrats de transfert de parts sociales en date du 25 août 2009, quatre cent quatre-vingt-dix-huit (498) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par Compagnie d'Investissement de l'Atlas SA à la société AERIUM ATLAS INVESTMENTS Sàrl, et une (1) part sociale de la Société, émise et en circulation à la date du contrat, a été transférée par Compagnie d'Investissement de l'Atlas SA à la société Thèbes Capital Holding Sàrl.

Par conséquent, le capital social de la société est réparti comme suit:

- AERIUM ATLAS INVESTMENTS SA	499 parts sociales
- Thèbes Capital Holding Sàrl	1 part sociale

Le 25 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009114014/48.

(090137034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Mangrove II Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.699.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 29 avril 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Luxembourg le 29 avril 2009 décide de renouveler avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2010 les mandats suivants:

- des trois administrateurs suivants:

* Mr. Gérard LOPEZ

* Mr. Mark TLUSZCZ

* Mr. Hans-Jürgen SCHMITZ

- du commissaire aux comptes:

* Deloitte S.A.

Les Administrateurs sont au 29 avril 2009:

Gérard LOPEZ, Mark TLUSZCZ et Hans-Jürgen SCHMITZ, ayant leur adresse professionnelle au 31, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Aurore ANTOINE / Madeline BOUCHER

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009114011/25.

(090136825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Global Villas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 104.337.

—
*Extrait des résolutions adoptées
lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 août 2009*

- Est nommée gérant de classe B de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Rolf Caspers.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

- Est spécifié que Mme Heike Kubica en tant que gérant de classe B de la société.

- Est spécifié que Mme Anja Lakoudi en tant que gérant de classe B de la société.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2009114001/19.

(090137222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Seton House International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.466.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Concernant la dénomination de l'auditeur de la Société, il y a lieu de lire comme suit:

- KPMG Audit

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Seton House International S.A.

Signature

Référence de publication: 2009114008/15.

(090137077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Nordea Life & Pensions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 35.996.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 28 août 2009

En date du 28 août 2009, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'augmenter le nombre d'administrateurs de la Société de cinq à six,

- de nommer

* Monsieur Lars Kornmod, né le 13 décembre 1963 à Frederiksberg, Danemark, résidant 8, rue des Nations Unies, L-7270 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 28 août 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Claus Jørgensen
- Peter Stanley Jolley
- Jhon Fritz Mortensen
- Christian Kofoed
- Jens Lind
- Lars Kornmod

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.
Nordea Life & Pensions S.A.
Signature

Référence de publication: 2009114009/25.

(090137072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

BBI Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.542.

—
EXTRAIT

BBI Europe Holdings (lux) S.à r.l., associé de la Société, a changé son nom en Euroports Holdings S.à r.l. avec effet au 16 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BBI Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009114010/14.

(090137089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

E.V.A.F Luxembourg (Starlight) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.213.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 août 2009

- Est nommée gérant de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 27 août 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 27 août 2009.
Pour le conseil de gérance
Signatures

Référence de publication: 2009114006/16.

(090137202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Super Jeci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 90.463.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 août 2009

- Est nommée administrateur de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 28 août 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009114005/16.

(090137203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Central Investments DBI, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 82.386.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 12 août 2009

Les mandats des administrateurs sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale, à savoir:

1. Administrateurs:

- Monsieur John Tregarthen Wheeler, 11 Impasse Michel Kieffer, L-8142 Bridel, Luxembourg;

- Monsieur Thomas Hamilton Claiborne, 33 Third Avenue, Illovo, 2196, Afrique du Sud;

- Monsieur Chips Keswick, 1A Lichester Place, Londres W14 8AA, Royaume-Uni.

2. Commissaire aux comptes:

- Deloitte & Touche S.A. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 12 août 2009;

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes avec effet au 12 août 2009 jusqu'à la prochaine assemblée générale prévue en 2010.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009113997/22.

(090137062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

UnionCSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.245.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 août 2009

- Est nommée administrateur de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 28 août 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009114004/16.

(090137209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

CORSAIR (Luxembourg) N°18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.219.

—
*Extrait des résolutions adoptées
lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 août 2009*

- Est nommée administrateur de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 28 août 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009114003/17.

(090137215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Joh. Berenberg, Gossler & Co KG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 29.061.

—
Das vorliegende Dokument wurde erstellt, um die bei dem Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegten Informationen zu aktualisieren.

Handlungsbevollmächtigte der Zweigniederlassung:

- Herr Alexander Thassilo ANTOINE, geboren am 4. Januar 1966 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 23, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg, ist seit dem 1. Januar 2007 Vertretungsberechtigter.

- Frau Blanche SCHMIT, geboren am 22. Januar 1953 in Grevenmacher, Luxemburg, geschäftsansässig in 23, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg, ist seit dem 1. Oktober 1993 Vertretungsberechtigter.

- Herr Harald WÖRISTER, geboren am 13. Januar 1962 in Dillingen/Saar, Deutschland, geschäftsansässig in 23, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg, ist seit dem 1. Januar 2002 Niederlassungsleiter.

- Frau Mirjam LEHNEN ist nicht mehr Vertretungsberechtigter.

- Herr Martin HUBER ist nicht mehr Niederlassungsleiter,

Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft:

- Herr Hans-Walter PETERS, geboren am 3. April 1955 in Soltau, Deutschland, geschäftsansässig in Neuer Jungfernstieg 20, D-20354 Hamburg, Deutschland, ist seit dem 1. Januar 2000 Persönlich Haftender Gesellschafter.

- Herr Andreas BRODTMANN, geboren am 21. Mai 1963 in Hamburg, Deutschland, geschäftsansässig in Neuer Jungfernstieg 20, D-20354 Hamburg, Deutschland, ist seit dem 1. Januar 2009 Persönlich Haftender Gesellschafter.

- Herr Hendrik RIEHMIER, geboren am 20. Juli 1968 in Hamburg, Deutschland, geschäftsansässig in Neuer Jungfernstieg 20, D-20354 Hamburg, Deutschland, ist seit dem 1. Januar 2009 Persönlich Haftender Gesellschafter.

- Herr Guido M. SOLLORS und Herr Claus Günther BUDELMANN sind nicht mehr Persönlich Haftende Gesellschafter.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. August 2009.

Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG

BERENBERGBANK

NIEDERLASSUNG LUXEMBURG

LUXEMBOURG BRANCH

JOH. BERENBERG, GOSSLER & Co KG

Zweigniederlassung von JOH. BERENBERG, GOSSLER & Co KG

Unterschriften

Référence de publication: 2009114007/36.

(090137085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Mangrove II Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.483.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 29 avril 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Luxembourg le 29 avril 2009 décide de renouveler avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2010 les mandats suivants:

- des trois administrateurs suivants:

* Mr. Gérard LOPEZ

* Mr. Mark TLUSZCZ

* Mr. Hans-Jürgen SCHMITZ

- du commissaire aux comptes:

* Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, remplaçant ainsi Deloitte & Touche Luxembourg SA, avec effet immédiat.

Les Administrateurs sont au 29 avril 2009:

Gérard LOPEZ, Mark TLUSZCZ et Hans-Jürgen SCHMITZ, ayant leur adresse professionnelle au 31, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 4 mai 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Aurore ANTOINE / Madeline BOUCHER

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009114012/26.

(090136829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Faris Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 37.663.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 28 juillet 2009

Monsieur Hartmut KUNZE, commerçant, demeurant à D-13156 Berlin, Friedrich-Engels-Strasse 12 est nommé administrateur-délégué, ayant le titre de président du conseil d'administration, avec pouvoir d'engager la société pour les opérations courantes par sa signature individuelle, jusqu'à l'assemblée générale portant approbation des comptes annuels 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113998/13.

(090136919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Alsace Lorraine Transports Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 74.155.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 24 juin 2009

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à échéance, les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement Fiduciaire Reuter & Huberty S.à r.l., elle-même anciennement Fiduciaire Reuter-Wagner & Associés S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Livange, le 24.06.2009.

Pour extrait conforme

Le bureau de l'Assemblée

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009114019/23.

(090136833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Sodi International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.302.

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SODI INTERNATIONAL HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg B 75 302, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de BORIS S.A. suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 13 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 557 du 4 août 2000.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1181 du 17 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Joanna CASOLI-COMPE, employée privée, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de quarante mille euros (EUR 40.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de transformer la Société de société de type holding 1929 en société commerciale pleinement imposable.
2. Possibilité pour la société de n'avoir qu'un seul administrateur.
3. Changement de la fin de l'année sociale du 31 mars au 31 décembre de chaque année.
4. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
5. Refonte complète des statuts pour les adapter aux modifications intervenues et aux changements de la loi.
6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la Société de société de type holding issue de la loi du 31 juillet 1929 en société commerciale pleinement imposable avec effet au 1^{er} avril 2009 et de modifier en conséquence l'objet social de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de prévoir la possibilité pour la société de n'avoir qu'un seul administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la fin de l'année sociale du 31 mars au 31 décembre de chaque année, de sorte que l'exercice en cours qui a commencé le 1^{er} avril 2009 se terminera le 31 décembre 2009, et les exercices ultérieurs courront chaque fois du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les adapter aux modifications intervenues et aux changements de la loi. Ces statuts auront désormais la teneur suivante:

"Titre 1^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SODI INTERNATIONAL HOLDING S.A."

La société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la société.

Dans ces statuts, toute référence au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la société n'a qu'un seul administrateur) tant que la société a un actionnaire unique.

Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, l'actionnaire unique exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, le contrôle, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes. Elle peut également acquérir des brevets et des licences y relatives.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La société pourra en outre mettre à disposition du personnel pour assister, contrôler ou développer les filiales ou toute autre société dans le domaine de l'environnement.

La société pourra finalement effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille Euros (€ 40.000,-) divisé en quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. Le(s) administrateur (s) est(seront) élu(s) par l'assemblée générale des actionnaires, pour un terme ne pouvant excéder six ans et il(s) est (seront) rééligibles.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution de l'associé unique ou, selon les cas, de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, de telle manière que tous les participants à la réunion seront en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes mesures approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sera reprise par écrit sous la forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, email ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances soit (i) le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, soit (m) par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. Aussi longtemps que la société aura un actionnaire unique, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier jeudi du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'actionnaire unique ou, selon les cas, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'actionnaire unique ou, selon les cas, de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou, selon les cas, l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Casoli-Compe, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 août 2009. Relation: LAC/2009/34516. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009118347/177.

(090141834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

ACTESSA S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.248.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 24 avril 2009 a nommé administrateur

- Monsieur WELSCHBILLIG Paul, demeurant 63a, rue de l'Alzette à L-4221 ESCH/ALZETTE

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Foetz, le 26 août 2009.

Pour extrait conforme

ACTESSA S.A.

A. SECK

Administrateur

Référence de publication: 2009113137/16.

(090135783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.